

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 46

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

-----

**ARTICLE 9**

I. – Après l’alinéa 3, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* À l’article 3, les mots : « ou étrangères » sont supprimés ;« 1° *ter* L’article 4 est abrogé. »

II. – En conséquence, après l’alinéa 19, insérer l’alinéa suivant :

« 5° Après le mot :

« familiales »,

la fin de l’article 14 est supprimée.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Couper les pompes aspirantes de l’immigration est une nécessité pour que les Mahorais ne subissent plus les effets catastrophiques d’une immigration ajoutant de l’instabilité et de la précarité à un environnement social fragile. C’est pourquoi cet amendement réserve les allocations familiales aux citoyens français de Mayotte.